



LOUDA

CARBURANTS - LUBRIFIANTS
ADBLUE - PELLETS
FOURNITURES INDUS. ET AGRI. - HYGIÈNE
ÉQUIPEMENT PROTECTION INDIVIDUELLE

Bureau : 15, Rue Gustave Eiffel - 82400 VALENCE D'AGEN - Tél. 05 63 39 51 28 - louda.valence82@orange.fr
Magasin Valence : Place J.B. Chaumell - 82400 VALENCE D'AGEN - Tél. 05 63 39 55 96 - loudamagasin@orange.fr
Magasin Moissac : 283, rue des Cerises - 82200 MOISSAC - Tél. 05 63 04 95 96 - loudamoissac@gmail.com

www.groupelouda.fr

A RAPPELER DANS TOUTE
CORRESPONDANCE

FACTURE : 422 567
CLIENT : 0071445
DATE : 31/08/2025

FACTURE

Numéro : 422 567
Client : 0071445
Date : 31/08/2025
N° V :

EURL LOIC AUSSEL
LIEU DIT LES CAZALS

46090 FRANCOULES

Page : 1

NOTRE REF.	VOTRE REF.	DESIGNATION	QUANTITE	P.U. NET HT	TOTAL HT
SO242		No: 1 588 du : 21/08/2025			
SN30017		FILTRE A HUILE	1.000	6.9500	6.95
SA11683K		FILTRE A GASOIL	1.000	14.9200	14.92
ART-000874		FILTRE A AIR	1.000	21.8400	21.84
SA14053		TECHNILUB PRO EXTRA 10W40 20L	20.000	3.7600 /Li	75.20
1610033		FILTRE A AIR	1.000	18.3600	18.36
4806A4		GRAISSE AUTOL TOP 2000 (400G)	4.000	3.9000	15.60
		GRAISSE PROPRE CB6 400 ML	1.000		
		Graisse propre offerte pour test sur telescope			

GNR au taux réduit : Carburant taxé pour des usages agricoles et/ou forestiers

Dom. bancaire : BANQUE POPULAIRE OCCITANIE - IBAN : FR76 1780 7008 0110 1210 2225 878 - BIC : CCBPFRPPTLS

Total TGAP

REGLEMENT	ECHEANCE	DOMICILIATION	H.T	152.87 €
CHEQUE	31/08/2025		T.V.A	30.57 €
BASE H.T	TAUX	MONTANT T.V.A.	T.V.A. G.O.	NET A PAYER
152.87	20.00%	30.57		183.44 €

Attention. Produit sous conditions d'emploi aux usages réglementés (arrêté du 10 novembre 2011). Interdit notamment comme carburant dans les moteurs des véhicules routiers. Produit à fiscalité spécifique et aux usages réglementés, interdit à tout autre usage non spécialement autorisé. Le présent document doit être conservé pendant une période de TROIS ANS à la disposition des Douanes et Droits indirects. Réserve de propriété : les marchandises livrées restent notre propriété jusqu'à complet règlement de leur valeur. Pénalité de retard de paiement : majoration de quinze pour cent (15%) des sommes restant dues qui porteront intérêts aux taux de base bancaire augmenté de cinq pour cent (5%). Conformément à l'article L441-6 du code de commerce, en cas de retard de paiement, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros sera appliquée. En cas de litige, le tribunal de commerce de MONTAUBAN sera le seul compétent.